

Exhortation Fin Mai 2015

QUI EST-CE QUI PLANTE UNE VIGNE ET N'EN MANGE PAS LE FRUIT ?

Je vous salue tous dans le nom précieux de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, qui est mort et ressuscité pour nous. Nous remercions le Seigneur pour ses nombreuses grâces à notre égard. Nous devons remercier le Seigneur parce qu'Il nous garde dans l'équilibre de la foi et de sa parole. Quand nous voyons les différentes manifestations de Satan dans notre génération, avec le chaos que cela crée dans l'Eglise, nous ne pouvons que rendre grâce à Dieu si nous pouvons encore survivre à tout cela.

Dans le livre des Rois, Elisée avait produit un miracle en jetant de la farine dans un pot qui donnait la mort. L'un des fils des prophètes avait fait cuire des coloquintes sauvages avec d'autres légumes dans un pot, croyant que c'était bon. Après avoir goûté le repas, les fils des prophètes dirent à Elisée : *40 On servit à manger à ces hommes ; mais dès qu'ils eurent mangé du potage, ils s'écrièrent : **La mort est dans le pot, homme de Dieu ! Et ils ne purent manger.** 41 Elisée dit : Prenez de la farine. Il en jeta dans le pot, et dit : **Sers à ces gens, et qu'ils mangent. Et il n'y avait plus rien de mauvais dans le pot.** (2 Rois 4 :40-42) N'est-ce pas là ce qui se passe dans la chrétienté aujourd'hui ? **Il y a des pots qui donnent la mort parce qu'il s'y trouve des coloquintes sauvages de fausses conceptions de la foi et de fausses doctrines.***

Ce que notre génération doit savoir, c'est que nous avons de la farine, une parole prophétique qui nous a été adressée pour purifier notre repas spirituel. Celui qui a compris le Message prophétique de l'heure ne craint plus rien, mais marche dans l'assurance. **Il y a la mort dans le pot pour ceux qui n'ont rien compris du but du Message du Temps de la Fin.** Il y a la mort dans le pot pour les suiveurs des faux prophètes et des faux christes, de gens qui prétendent avoir été envoyés par Dieu et qui pourtant ne savent rien de la vision spirituelle de Dieu. Il y a la mort dans le pot sur beaucoup de questions bibliques y compris sur celle que nous abordons maintenant dans cette parole d'exhortation. Ma prière est que Dieu aide tous ceux qui lieront cette parole à la comprendre. **Il s'agit du droit des prédicateurs de l'Evangile sur le peuple de Dieu qui bénéficie de leur ministère.** L'apôtre Paul a largement abordé cette question dans 1 Corinthiens 9. Je prendrai mon temps pour expliquer ce chapitre des Corinthiens.

Tous ceux qui sont appelés par le Christ ont les mêmes droits

Mes chers amis, je voudrais expliquer de manière méthodique les différentes idées essentielles de Paul qui nous donnent une compréhension très claire du sujet. Tout part de la position du serviteur de Dieu vis-à-vis des autres. **L'un des équilibres dans la foi et surtout dans le Ministère est d'arriver à accepter la manière dont les autres nous voient dans l'Eglise et dans la société.** Un serviteur de Dieu

doit comprendre que tout le monde autour de lui ne peut pas le voir et le considérer de la même manière. Quel que soit l'appel que nous avons reçu, quelle que soit la manière dont nous l'avons reçu, **nous devons accepter d'accorder aux autres, la liberté dont nous jouissons nous-mêmes auprès du Seigneur, car ils sont libres de nous considérer comme ils veulent.** Paul montre ici aux corinthiens, son Ministère et comment il l'a reçu.

1 Ne suis-je pas libre ? Ne suis-je pas apôtre ? N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur ? N'êtes-vous pas mon œuvre dans le Seigneur ? 2 Si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous ; car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur.

Dès les premiers propos, Paul a fait savoir aux frères qu'il était libre, et qu'il était apôtre au même titre que les premiers qui ont été apôtres avant lui. Il a fait savoir aussi qu'il avait vu le Seigneur pendant son appel. Il a même vu le Seigneur plusieurs fois. Ensuite il a fait savoir aux frères qu'ils étaient le fruit de son ministère apostolique. Et Paul a ajouté que même s'il n'était pas apôtre pour d'autres personnes, il l'était quand même pour les frères de Corinthe. Et c'est cela le plus important. **Les serviteurs de Dieu doivent savoir qu'ils sont serviteurs de Dieu pour ceux qui les écoutent et qui bénéficient de leurs Ministères. On ne peut pas être serviteur de Dieu pour ceux qui ne veulent pas qu'on les serve ! On ne peut pas être serviteur de Dieu pour ceux qui ne nous écoutent pas.**

Cette réalité des choses est difficile à accepter pour beaucoup de frères qui se disent appelés. Mais vous ne pouvez pas être accepté partout de la même manière. On ne peut pas vous considérer de la même manière partout. **Ceux qui vous écoutent et ceux qui ne vous écoutent pas ne peuvent pas avoir le même point de vue sur votre personne et votre Ministère.** Le fruit du ministère est très important. Un Ministère doit produire du fruit. Et son fruit doit être visible dans la vie de ceux qui suivent le ministère. Au sujet des Corinthiens, Paul dit : **3 C'est là ma défense contre ceux qui m'accusent.** Les corinthiens faisaient partis de ceux qui avaient consacré le Ministère de Paul en tant qu'apôtre. Les Corinthiens étaient le « sceau » de l'apostolat de Paul. Si un frère de Corinthe contestait le Ministère de Paul, il serait automatiquement placé sous la malédiction qui est liée à la rébellion.

Mes bien-aimés frères, **quand un Ministère a fait ses preuves parmi nous, ce n'est pas la peine de le contester.** Mais il faut continuer de le respecter comme tel. Même si on ne partage pas toutes les convictions du Ministère, il faut savoir raison garder. **Par ailleurs, être appelé au Ministère ne veut pas dire qu'on n'a plus ses droits et libertés sociaux.** C'est ce que Paul essaya de montrer à partir du verset 4.

4 N'avons-nous pas le droit de manger et de boire ? 5 N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une sœur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et

*les frères du Seigneur, et Céphas ? 6 **Ou bien, est-ce que moi seul et Barnabas nous n'avons pas le droit de ne point travailler ?***

Paul a évoqué dans ce point, ses droits et libertés sociaux qui n'ont jamais été abolis par son appel au Ministère. **Le droit à la jouissance de la vie** (Manger et boire). **Le droit au mariage et le droit de ne pas travailler.** Mes chers amis, ces droits sont inhérents à tous les serviteurs de Dieu et ont même été institués par Lui dès le commencement. Chaque serviteur de Dieu appelé au Ministère a le droit de ne pas travailler, c'est-à-dire qu'il a le droit de renoncer à exercer un métier ou une fonction dans une entreprise ou dans l'administration, pour se consacrer à l'œuvre à laquelle il a été appelé.

Le choix de Lévi ou du Ministre de la Parole

Tout part du choix de Dieu sur la personne des ministres de la parole, comme cela fut le cas des fils de Lévi. 12 *Voici, j'ai pris les Lévites du milieu des enfants d'Israël, à la place de tous les premiers-nés, des premiers-nés des enfants d'Israël ; et les Lévites m'appartiendront.* 13 *Car tout premier-né m'appartient ; le jour où j'ai frappé tous les premiers-nés dans le pays d'Égypte, je me suis consacré tous les premiers-nés en Israël, tant des hommes que des animaux : **ils m'appartiendront. Je suis l'Éternel.*** (Nbres 3 :12-13)

Comme vous le savez, l'Écriture dit que l'Ancien Testament est l'ombre des choses à venir. **Israël naturel représente Israël spirituel qui est l'Église, le Corps de Christ.** Le Seigneur avait choisi la tribu de Lévi pour se consacrer au service du tabernacle et avait même interdit aux autres enfants d'Israël de participer à ce service. Le Seigneur avait aussi interdit aux lévites de travailler en Israël. La question du choix ici est donc très importante dans ce sujet. Nul ne peut se lever et se faire passer pour un appelé de Dieu dans l'Église sans appel. Avant de s'engager dans le Ministère, il faut avoir la certitude qu'on a été appelé par Dieu. **Les lévites ne travaillaient pas en Israël parce que Dieu le leur avait interdit. Ils n'avaient pas de part en Israël, ni d'héritage. Ils devraient vivre dans un esprit de consécration à l'Éternel pour le service dans le tabernacle.**

Comme Dieu est juste, Il avait prévu de quoi nourrir les lévites en Israël parce que c'était un peuple nombreux. C'est pour cette raison que la Loi avait institué des dîmes et des offrandes à prélever sur le reste du peuple d'Israël. C'est la justice de Dieu.

19 *Je te donne, à toi, à tes fils et à tes filles avec toi, par une loi perpétuelle, toutes les offrandes saintes que les enfants d'Israël présenteront à l'Éternel par élévation. **C'est une alliance inviolable et à perpétuité devant l'Éternel, pour toi et pour ta postérité avec toi.*** 20 *L'Éternel dit à Aaron : Tu ne posséderas rien dans leur pays, et il n'y aura point de part pour toi au milieu d'eux ; c'est moi qui suis ta part et ta possession, au milieu des enfants d'Israël.* 21 ***Je donne comme possession aux fils***

de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service de la tente d'assignation. 22 Les enfants d'Israël n'approcheront plus de la tente d'assignation, de peur qu'ils ne se chargent d'un péché et qu'ils ne meurent. 23 Les Lévites feront le service de la tente d'assignation, et ils resteront chargés de leurs iniquités. Ils n'auront point de possession au milieu des enfants d'Israël : ce sera une loi perpétuelle parmi vos descendants. 24 Je donne comme possession aux Lévites les dîmes que les enfants d'Israël présenteront à l'Eternel par élévation ; c'est pourquoi je dis à leur égard : Ils n'auront point de possession au milieu des enfants d'Israël. (Nbres 18 :19-24)

Dans le Nouveau Testament, on découvre dans les écrits de Paul, la subsistance des mêmes règles de fonctionnement du service divin. Parce que Paul a fait référence à des écritures de l'Ancien Testament pour justifier ce qui concerne les serviteurs de Dieu aujourd'hui. Le droit de ne pas travailler pour un ministre de la Parole tire sa source de l'Ancien Testament. Mais dans le nouveau Testament, l'interdiction de travailler pour les Ministres de la Parole n'est pas aussi formelle comme dans le cas des lévites dans l'Ancien Testament. **Quand bien même Paul avait reconnu détenir ce droit de ne pas travailler,** il avait par moment exercé son métier pour donner un exemple aux frères qui avaient cru à son Ministère. Ce fut le cas à Thessalonique, à Corinthe et à Ephèse.

Dans le comportement de Paul sur ce sujet, il y a beaucoup de leçons à retenir pour les serviteurs de Dieu d'aujourd'hui parce qu'il y a beaucoup d'erreurs de la part des serviteurs de Dieu sur cette question. Certes nous avons des droits dans le Ministère, mais il faut savoir en profiter pour ne pas anéantir la foi de ceux qui nous écoutent et détruire par notre manque de sagesse, ce que nous avons bâti avec beaucoup d'efforts.

Renoncer à son droit pour donner des leçons – le principe de la liberté

Paul s'est comporté à Thessalonique comme il l'avait fait à Ephèse et à Corinthe. Il avait travaillé pour donner un exemple aux frères qui venaient de croire. **En effet, un serviteur de Dieu accompli est un maître qui doit être un exemple en tout.** Il doit savoir donner l'exemple dans le travail, parce que le travail n'est pas un péché pour un serviteur de Dieu. **Au contraire, le travail et le mariage constituent la source de l'épanouissement et de la liberté sociale.** Pour Paul, c'était un exemple qu'il fallait laisser aux frères et sœurs. Et dans l'Ecriture que nous citons ici, Paul dit clairement qu'en tant qu'apôtre, il n'a pas le droit de travailler, mais qu'il avait exercé son métier pour donner un exemple aux frères.

*Vous savez vous-mêmes comment il faut nous imiter, car nous n'avons pas vécu parmi vous dans le désordre. 8 Nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne ; mais, dans le travail et dans la peine, nous avons été nuit et jour à l'œuvre, pour n'être à charge à aucun de vous. 9 **Ce n'est pas que nous n'en ayons le droit, mais nous avons voulu vous donner en nous-mêmes un modèle à imiter.** 10 Car, lorsque*

*nous étions chez vous, nous vous disions expressément: **Si quelqu'un ne veut pas travailler, qu'il ne mange pas non plus.** 11 Nous apprenons, cependant, qu'il y en a parmi vous quelques-uns qui vivent dans le désordre, qui ne travaillent pas, mais qui s'occupent de futilités. 12 Nous invitons ces gens-là, et nous les exhortons par le Seigneur Jésus-Christ, à manger leur propre pain, en travaillant paisiblement. (2 Thes 3 :8-12)*

En Christ, **la loi de la liberté de l'Esprit est le principe de la vie.** Rien n'est fait sous la contrainte. Non ! C'est la loi de la liberté. Que ce soit dans le Ministère comme dans la vie sociale, nous marchons dans la liberté que Dieu nous accorde. **Et cette liberté est même le PRINCIPE d'exercice de la FOI, car la vraie Foi s'exerce dans une totale liberté, sans contrainte aucune.** C'est pourquoi personnellement, je n'admets pas de doctrine dans certains domaines de la FOI chrétienne, comme dans celui que nous traitons maintenant. **Aujourd'hui, un serviteur de Dieu appelé au Ministère a le droit de ne pas travailler selon la Loi, qu'il soit docteur, apôtre, Evangéliste, Pasteur ou prophète.** Mais le problème se trouve dans l'exercice même de ce droit. Et c'est là que les apôtres nous ont indiqué clairement un chemin à suivre.

Les apôtres ont par moment renoncé à ce droit pour plusieurs raisons. Au moment de sa séparation d'avec les anciens d'Ephèse, Paul leur a rappelé une leçon qu'il leur avait enseignée. (Act 24) *32 Et maintenant je vous recommande à Dieu et à la parole de sa grâce, à celui qui peut édifier et donner l'héritage avec tous les sanctifiés. 33 Je n'ai désiré ni l'argent, ni l'or, ni les vêtements de personne. 34 Vous savez vous-mêmes que ces mains ont pourvu à mes besoins et à ceux des personnes qui étaient avec moi. 35 Je vous ai montré de toutes manières que c'est en travaillant ainsi qu'il faut soutenir les faibles, et se rappeler les paroles du Seigneur, qui a dit lui-même : Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. Amen !*

Paul n'avait pas seulement réclamé le droit de ne pas travailler, **mais il avait exercé souvent son métier pour pourvoir à ses propres besoins et aux besoins des frères qui étaient avec lui dans le Ministère.**

La séduction sur le sujet

Nous devons admettre qu'il y a beaucoup de séduction sur ce sujet. Beaucoup de frères ont été détruits par l'adversaire parce qu'ils n'ont pas eu suffisamment de sagesse pour connaître la pensée de Dieu sur le sujet. Il y en a qui ont arrêté l'école déjà au collège parce qu'ils disaient que Dieu les avait appelés au Ministère et leur aurait demandé d'arrêter les études. Il y en a aussi qui ont des diplômes et qui ne travaillent pas parce que Dieu leur aurait demandé de ne pas travailler, mais de se consacrer à son œuvre. **Tout cela n'est pas vrai. C'est de la pure séduction.** Personnellement, j'ai rencontré beaucoup de frères qui avaient ce problème. Généralement, quand on donne des conseils aux frères dans ce domaine, ils

n'écoutent pas, jusqu'à ce qu'ils commencent à éprouver les difficultés quand ils s'engagent dans cette voie.

Je me souviens que pendant que je suivais ma formation professionnelle, j'ai rencontré deux frères en Christ qui priaient avec un jeune serviteur de Dieu. Nous étions dans la même école administrative. Un jour, ils m'avaient conduit auprès de ce serviteur de Dieu qu'ils disaient être un prophète. Dès la première réunion que j'ai faite avec eux, j'ai conclu que cet homme n'était pas un prophète, mais qu'il avait un esprit de séduction. Mais, mes amis ont continué de prier avec lui et le soutenaient beaucoup. Cet homme avait dit à l'un de mes amis qu'il était un Evangéliste-prophète. Mon ami a cru à cette révélation et s'est dit qu'il était un appelé.

Quand nous avons fini notre formation professionnelle, cet ami a fini comme un cadre de l'administration des Finances et a été affecté à l'intérieur du pays. Un jour, je lui ai rendu visite et il m'a fait connaître son intention de s'engager dans le Ministère « en plein temps » comme on le dit. Connaissant son problème, je l'ai dissuadé, mais il ne m'avait pas écouté, parce qu'il croyait à ce que ce prophète lui avait dit. J'ai appris quelques années après notre entrevue, qu'il avait démissionné de son service, alors qu'il venait même de recevoir une promotion. Il avait démissionné et était allé s'installer dans une localité proche de la ville où il travaillait pour commencer une œuvre. Il a peiné à évangéliser la région sans vraiment réussir à implanter d'église. Il a dépensé toutes ses économies dans l'œuvre naissante. Il avait à sa charge, sa femme et ses enfants. A la fin, c'était la galère, avec les problèmes et les difficultés de tout genre. Il ne pouvait plus revenir dans l'administration. L'œuvre n'avait pas prospéré. Un moment, il était venu à Abidjan et après je l'ai perdu de vue jusqu'à maintenant.

La situation de cet ami m'a enseigné beaucoup de chose. Par principe, Dieu ne demande pas à ses appelés de mettre fin à leur travail ou à leur fonction à cause de son œuvre, **même s'ils ont le droit de ne pas travailler dans ce monde pour se consacrer à l'œuvre**. Ce que je dis n'est pas ABSOLU. Comme nous sommes dans le domaine de l'expérience, il peut se faire que d'autres appelés aient vécu des expériences particulières. Toutefois, pour ce que je sais être la vérité, **un appelé travaille et sert Dieu jusqu'à ce qu'il ne soit plus en mesure de faire les deux choses à la fois, à cause de l'ampleur de l'œuvre**. Alors il peut exercer son droit de ne pas travailler que la Loi sur le Ministère lui reconnaît. Quand Barnabas a été appelé, il a vendu son champ et est allé à Antioche exercer son Ministère. C'est étant là-bas qu'il est entré dans l'œuvre missionnaire avec Paul. (Actes 13 :1-4)

On ne peut pas, avant même d'avoir commencé à servir Dieu, abandonner son travail pour aller débiter un Ministère. Si on refuse de travailler, avec quelle ressource allons-nous commencer l'œuvre? Celui qui est appelé met à la disposition de son Ministère tous les biens qu'il possède. Il ne peut pas compter sur

les autres pour débiter et entreprendre son Ministère. Ce que je dis se trouve dans la pensée de Paul évoqué au verset 7 de 1 Corinthiens 9.

7 Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais ?

Mes chers amis, on ne fait pas le service militaire à ses propres frais. Lorsque nous sommes engagés dans l'Armée, c'est l'Etat qui nous donne les équipements nécessaires pour la formation. **Paul compare l'appel au Ministère à un enrôlement dans l'Armée pour montrer que c'est un service difficile, mais dans lequel on ne dépense pas soi-même.** C'est celui qui engage le soldat qui prend soin de lui. Celui qui est appelé au Ministère doit savoir qu'il doit passer par un temps d'entraînement et de formation comme dans l'Armée. **Et Dieu donne d'abord les aptitudes spirituelles au Ministère avant de donner les moyens matériels.** Ce que nous voyons aujourd'hui est que les appelés veulent commencer par avoir de grands moyens matériels pour le Ministère, alors qu'ils n'ont même pas le minimum spirituel pour aider ceux qui les écoutent. Paul disait à Timothée : **3 Souffre avec moi, comme un bon soldat de Jésus-Christ. 4 Il n'est pas de soldat qui s'embarrasse des affaires de la vie, s'il veut plaire à celui qui l'a enrôlé ;** (2 Timothée 2 :4)

Celui qui fait l'Armée est entièrement entretenu par l'Etat parce qu'il est sous les drapeaux. Il est habillé, soigné et nourri par celui qui l'a enrôlé. Mais cette pensée de Paul doit être bien comprise par ceux qui lisent. En effet, nous comprenons mieux ce que Paul dit lorsque nous examinons les autres exemples. Il dit :

Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit ?

Une vigne est un champ. Celui qui plante une vigne même s'il est conscient d'en manger les fruits plus tard doit savoir que **les fruits de la vigne ne mûrissent pas en même temps que c'est planté.** Lorsqu'on plante une vigne, on doit l'entretenir et attendre le moment où ça va produire pour manger les fruits. **Entre le temps où la vigne est plantée et le moment de la récolte des fruits, il y a un temps de patience qu'il faut observer.** C'est le sage conseil que Paul a donné à Timothée. **6 Il faut que le laboureur travaille avant de recueillir les fruits. 7 Comprends ce que je dis, car le Seigneur te donnera de l'intelligence en toutes choses.** (2 Timothée 2 :6-7)

Lorsque la sagesse n'habite pas les appelés, ils pensent qu'en même temps qu'ils vont semer ou planter, ça doit produire. Alors ils s'attendent à récolter des fruits qui n'existent même pas. Ils n'ont pas la patience du laboureur pour savoir attendre. Il y en a aussi qui plantent ou qui sèment et qui n'entretiennent pas. Mais quand on n'entretient pas un champ, comment voulons-nous recevoir des fruits ? Naturellement, un champ qui n'est pas entretenu ne produit pas beaucoup de fruits. **Il y a des serviteurs de Dieu qui passent tout le temps à se plaindre de leur situation.** Je connais un pasteur qui a dû abandonner l'Assemblée sur laquelle

il était établi pour aller s'installer dans son village parce qu'il disait que les frères ne prenaient pas soin de lui. C'est une histoire qui m'avait choqué à l'époque. Mais dans la réalité, est-ce que nous sommes appelés pour que les autres s'occupent de nous ? **Je crois qu'au commencement, ce n'est pas un contrat de ce genre.**

Paul a dit une chose ici qui est très importante. Il dit aux Corinthiens : **11 Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels.** Il s'agit pour celui qui est appelé au Ministère, de semer dans la vie de ceux qui l'écoutent, **des biens spirituels**. C'est lorsqu'un frère bénéficie réellement des biens spirituels que lui apporte un Ministère qu'il peut ouvrir à ce Ministère l'accès à ses biens temporels. Qu'est-ce que cela veut dire ? **Des biens spirituels semés produisent des biens temporels récoltés pour le serviteur de Dieu parce que dans la loi sacrée, celui qui plante une vigne en mange les fruits.** Un Pasteur appelé de Dieu ne peut pas abandonner un troupeau que Dieu lui a confié sous le prétexte que ce peuple ne s'occupe pas de lui. Si le peuple sur lequel nous sommes établis ne s'occupe pas de nous, nous avons à nous poser des questions. Ça peut vouloir dire que le champ n'est pas encore en état de produire des fruits! Il existe dans les paraboles de Jésus, un figuier qui ne donnait pas de fruits en sa saison. (Luc 13 :6)

Une vigne, ça ne produit pas tout de suite. Il doit avoir un entretien d'abord. **Si les gens ne sont pas spirituels, ils ne peuvent pas mettre leurs biens à la disposition de Dieu ; et on ne doit pas les en vouloir pour cela. Ne sont-ils pas libres ?** Quels biens semons-nous dans la vie de ceux qui nous écoutent ? Si ce sont des biens spirituels, alors c'est ce que Dieu nous demande. Le reste ne nous concerne pas, parce que nous ne sommes pas dans un contrat avec le peuple de Dieu. C'est Dieu lui-même qui a exhorté son peuple par plusieurs écritures dans les épîtres des apôtres à soutenir ses serviteurs. Mais ce sont les hommes et les femmes spirituels qui obéissent à ces paroles d'exhortation. Paul a dit aux Galates : **Que celui à qui l'on enseigne la parole fasse part de tous ses biens à celui qui l'enseigne.** (Galates 6:6)

Aujourd'hui dans l'Eglise du 21^e siècle, l'accent est mis particulièrement sur l'argent et les biens matériels dans l'œuvre de Dieu. C'est beaucoup plus Mamon qu'on sert dans les Eglises et non le Seigneur Jésus. Et ce mal est tellement profond qu'on a du mal à enseigner le peuple de Dieu sur les questions qui concernent leur libre participation à l'œuvre de Dieu. **Mais la réalité est qu'il est juste que celui qui reconnaît la véracité et l'utilité d'un Ministère dans sa foi, apporte à ce Ministère, tout son soutien dans les biens temporels, comme Paul l'a recommandé, en plus du soutien spirituel.** Mais cela doit se faire dans la liberté, comme je l'ai dit au départ de cet exposé. Nous sommes sous la loi de l'Esprit qui est une loi de LIBERTE.

Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau ?

Paul a encore parlé du sujet en comparant l'appelé à un berger qui fait paître un troupeau. Je me souviens que lorsque j'étais enfant, j'avais un ami qui faisait paître un troupeau de bœufs. Quand je le voyais passer avec son troupeau, il me faisait monter sur un animal et par moment me proposait du lait du troupeau. Mais je n'aimais pas le lait frais. Ce qu'il y a est que vous ne pouvez pas avoir du lait auprès d'un troupeau qui ne broute pas de la bonne herbe ! Un troupeau chétif et mal nourri ne peut pas vous donner assez de lait.

En effet, il est juste que le berger dispose du lait du troupeau, mais le berger doit bien entretenir le troupeau. Paul a donc utilisé les choses naturelles pour aborder une question sérieusement spirituelle. *8 Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes ? La loi ne les dit-elle pas aussi ? 9 Car il est écrit dans la loi de Moïse : Tu n'emmuseras point le bœuf quand il foule le grain. Dieu se met-il en peine des bœufs, 10 ou parle-t-il uniquement à cause de nous ? Oui, c'est à cause de nous qu'il a été écrit que celui qui laboure doit labourer avec espérance, et celui qui foule le grain fouler avec l'espérance d'y avoir part.* (1Cor 9 :8-10)

Dieu ne se met pas en peine des animaux, mais Il se met en peine de ses serviteurs qui à leur tour doivent aussi se mettre en peine pour le peuple sur lequel ils sont établis. **Les serviteurs de Dieu doivent se dépenser spirituellement pour le peuple de Dieu.** Si vous êtes un serviteur de Dieu et que vous ne vous mettez pas en peine pour le peuple de Dieu, ne vous attendez pas à ce que le peuple de Dieu se mette en peine pour vous. **Car ce sont les biens et les richesses spirituels qui appellent les biens temporels.** Dans le livre des Actes des Apôtres, les frères ont mis leurs biens à la disposition des apôtres pour le peuple de Dieu parce qu'ils avaient reçu à la pentecôte, quelque chose de particulier venu du ciel. En échange de ce qu'ils venaient de recevoir de la part de Dieu, ces frères ne pouvaient que donner leurs biens matériels. C'était un réflexe normal.

Paul renonce à ses droits chez les Corinthiens (1 Cor 9)

12 Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir ? Mais nous n'avons point usé de ce droit ; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Évangile de Christ. 13 Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ? 14 De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile.

15 Pour moi, je n'ai usé d'aucun de ces droits, et ce n'est pas afin de les réclamer en ma faveur que j'écris ainsi ; car j'aimerais mieux mourir que de me laisser enlever ce sujet de gloire. *16 Si j'annonce l'Évangile, ce n'est pas pour moi un sujet de gloire, car la nécessité m'en est imposée, et malheur à moi si je n'annonce pas l'Évangile !*

*17 Si je le fais de bon cœur, j'en ai la récompense ; mais si je le fais malgré moi, c'est une charge qui m'est confiée. 18 Quelle est donc ma récompense ? **C'est d'offrir gratuitement l'Évangile que j'annonce, sans user de mon droit de prédicateur de l'Évangile.***

Mes chers frères, je voudrais vous faire remarquer ici que Paul avait renoncé particulièrement à son droit de prédicateur de la parole chez les Corinthiens pour une raison toute simple : **les corinthiens n'étaient pas affermis**. Les frères de Corinthe étaient charnels, ils n'étaient pas spirituels. Paul s'est rendu compte qu'en voulant se faire prendre en charge par ces frères, il pourrait créer des obstacles au Ministère. *Pour moi, frères, ce n'est pas comme à des hommes spirituels que j'ai pu vous parler, mais comme à des hommes charnels, comme à des enfants en Christ. 2 Je vous ai donné du lait, non de la nourriture solide, car vous ne pouviez pas la supporter ; et vous ne le pouvez pas même à présent, 3 parce que vous êtes encore charnels. En effet, puisqu'il y a parmi vous de la jalousie et des disputes, n'êtes-vous pas charnels, et ne marchez-vous pas selon l'homme ?*

Bien que Paul ait le droit de recevoir des frères ce qu'il lui fallait, **il a préféré travailler ou dépouiller d'autres églises pour subvenir à ses besoins selon ses propres termes**. Il l'a dit dans 2 Corinthiens 11. 7 *Ou bien, ai-je commis un péché parce que, m'abaissant moi-même afin que vous fussiez élevés, je vous ai annoncé gratuitement l'Évangile de Dieu ? 8 J'ai dépouillé d'autres Églises, en recevant d'elles un salaire, pour vous servir. 9 Et lorsque j'étais chez vous et que je me suis trouvé dans le besoin, je n'ai été à charge à personne ; car les frères venus de Macédoine ont pourvu à ce qui me manquait. En toutes choses je me suis gardé de vous être à charge, et je m'en garderai. C'est Dieu qui avait envoyé Paul à Corinthe, en tant que serviteur de Dieu, mais il avait su se tenir vis-à-vis des Corinthiens pour ne pas créer d'obstacle à l'œuvre de Dieu.*

Comme je l'ai dit, les croyants charnels sont incapables de mettre leurs biens à la disposition de l'œuvre de Dieu. Apparemment ça paraît facile de se défaire de ses biens pour l'œuvre de Dieu, mais ce n'est pas aussi facile. Les frères et sœurs qui parviennent à soutenir l'œuvre et les serviteurs de Dieu avec leurs biens sont des gens de foi. Car il faut vraiment avoir la foi que ce qu'on sème n'est jamais perdu, mais qu'avec le temps, on le retrouve comme un trésor bien constitué. **Ce que Paul nous enseigne ici, à nous les appelés, c'est qu'on ne réclame pas son droit partout et à tout moment**. Non ! Lorsque Paul nous apprend qu'il a dépouillé d'autres églises pour servir les Corinthiens, ça veut dire qu'il a réclamé à ses églises, des soutiens parce qu'il était dans le besoin. **C'est donc juste qu'un serviteur de Dieu sollicite un soutien à ceux qu'il considère comme des aides – des gens mûrs dans la foi et capables de l'aider.**

Par contre, Paul ne pouvait pas solliciter les frères de Corinthe avec lesquels il vivait. Certainement qu'il faisait beaucoup de reproches à ces frères. Il ne leur

faisait pas confiance parce qu'ils étaient charnels, divisés et marchant dans les partis-pris pour les serviteurs de Dieu. « *Moi je suis d'Apollos, moi de Paul ou de Céphas...* ». En cas de problèmes, de telles personnes seraient les premières à raconter sur tous les toits qu'elles ont soutenu le serviteur de Dieu pour se faire voir. Elles traiteraient le serviteur de Dieu d'escroc alors qu'elles n'étaient pas obligées de le soutenir. **Dieu n'oblige personne à soutenir son œuvre et ses serviteurs, mais nous devons savoir que c'est un privilège de le faire.**

Quand j'étais jeune chrétien, il y a eu une année, un appel à construire notre temple. Et lorsque le pasteur nous exhortait à contribuer, il avait dit une parole qui m'est restée. Il a dit : « *Si vous donnez votre contribution, c'est une très bonne chose parce que Dieu vous le rendra, mais si vous ne donnez rien, sachez quand même que le temple sera bâti, mais seulement que ça sera sans vous !* » Cette parole m'est restée et j'ai compris que c'est en réalité un privilège de contribuer à l'œuvre de Dieu. **C'est même un prétexte pour Dieu de nous bénir.** C'est ce qui se passa avec la veuve de sarepta. Dieu avait conduit son serviteur chez elle, alors qu'il n'y avait plus rien dans la maison à part son dernier repas. C'est seulement lorsqu'elle avait accepté de faire le gâteau de l'homme de Dieu qu'une prophétie sortie pour elle et son fils.

En Conclusion

En conclusion, **il faut dire que les serviteurs de Dieu appelés au Ministère n'ont pas le droit de travailler, parce qu'ils doivent se consacrer à leur appel.** Mais l'exercice de ce droit doit se faire dans la sagesse et la liberté de l'Esprit. Il ne faut pas dès le départ renoncer à travailler ou abandonner son travail sous le prétexte que Dieu vous a appelés. Mais il faut au contraire travailler pour pourvoir aux besoins du ministère naissant, **jusqu'à ce que l'œuvre commence à porter des fruits capables de prendre la relève**, alors on peut se consacrer à l'œuvre en exerçant son droit de ne pas travailler, reconnu par la Loi à perpétuité. *23 Les Lévitites feront le service de la tente d'assignation, et ils resteront chargés de leurs iniquités. Ils n'auront point de possession au milieu des enfants d'Israël : ce sera une loi perpétuelle parmi vos descendants.*

Il y a des frères qui disent de manière abusive que Paul travaillait pour faire l'œuvre de Dieu. Par-là, ils veulent conclure qu'un serviteur de Dieu doit travailler pour vivre. Ce n'est pas tout à fait vrai, parce que Paul travaillait pour donner des exemples aux frères. **Le travail de Paul faisait partie de sa prédication puisqu'il avait un but instructif.** Il s'agissait de montrer aux frères qu'il fallait travailler pour vivre. **Toutefois, Paul recevait des dons dans le Ministère.** Certes, il avait renoncé à ses droits chez les Corinthiens, mais ailleurs dans d'autres églises, il recevait des dons pour pourvoir à ses besoins. Dans Philippiens, il évoque les biens que les frères de Philippe lui avaient faits.

10 J'ai éprouvé une grande joie dans le Seigneur de ce que vous avez pu enfin renouveler l'expression de vos sentiments pour moi ; vous y pensiez bien, mais l'occasion vous manquait. 11 Ce n'est pas en vue de mes besoins que je dis cela, **car j'ai appris à être content de l'état où je me trouve.** 12 **Je sais vivre dans l'humiliation, et je sais vivre dans l'abondance.** En tout et partout j'ai appris à être rassasié et à avoir faim, à être dans l'abondance et à être dans la disette. 13 Je puis tout par celui qui me fortifie.

14 **Cependant vous avez bien fait de prendre part à ma détresse.** 15 Vous le savez vous-mêmes, Philippins, au commencement de la prédication de l'Évangile, lorsque je partis de la Macédoine, aucune Église n'entra en compte avec moi pour ce qu'elle donnait et recevait ; vous fûtes les seuls à le faire. 16 car vous m'envoyâtes déjà à Thessalonique, et à deux reprises, de quoi pourvoir à mes besoins.

17 Ce n'est pas que je recherche les dons ; mais je recherche le fruit qui abonde pour votre compte. 18 **J'ai tout reçu, et je suis dans l'abondance ; j'ai été comblé de biens,** en recevant par Epaphrodite ce qui vient de vous comme un parfum de bonne odeur, un sacrifice que Dieu accepte, et qui lui est agréable. (Phil 4 :10-18)

Plusieurs églises ont bénéficié du Ministère de Paul et l'ont soutenu en retour. Elles lui ont souvent donné les moyens pour continuer le Ministère dans d'autres endroits, afin que l'Évangile se propage. Que Dieu bénisse tous les frères et sœurs qui à travers le monde soutiennent des serviteurs de Dieu qu'ils reconnaissent comme tels pour faire avancer l'œuvre de Dieu.

Une croyance infondée - La question des dîmes et des offrandes

Je n'aborde pas cette question comme une doctrine ou un enseignement, mais je voudrais m'en tenir à ce qui est écrit. Il est impossible de traiter le sujet de l'assistance des serviteurs de Dieu sans parler de la dîme et des offrandes parce que généralement, c'est par ce biais que les croyants entendent assister les serviteurs de Dieu. Généralement dans les églises, les croyants payent les dîmes et font des offrandes en référence à l'institution qui a été faite aux enfants d'Israël dans la Loi de Moïse. Mais il y a une croyance infondée qui provient d'un débat stérile dans l'Église sur le sujet de la dîme et des offrandes. **Il y a des serviteurs de Dieu qui disent que la dîme ne doit plus être payée dans les églises parce que dans le Nouveau Testament les apôtres n'en parlent pas.**

Je me souviens il y a plus de vingt ans en arrière, que des frères étaient sortis d'une église parce qu'ils prétendaient qu'on ne devrait plus payer la dîme. **Mais Abraham notre père dans la foi avait payé la dîme à Melchisédech alors que la Loi de Moïse n'existait pas.** (Gen 14) Et ce Melchisédech était bien le Christ. C'est ce que Paul nous dit dans Hébreux 7.

En effet, ce Melchisédek, roi de Salem, sacrificateur du Dieu Très-Haut, qui alla au-devant d'Abraham lorsqu'il revenait de la défaite des rois, qui le bénit, 2 et à qui

Abraham donna la dîme de tout, qui est d'abord roi de justice, d'après la signification de son nom, ensuite roi de Salem, c'est-à-dire roi de paix, 3 qui est sans père, sans mère, sans généalogie, qui n'a ni commencement de jours ni fin de vie, mais qui est rendu semblable au Fils de Dieu, ce Melchisédek demeure sacrificateur à perpétuité. 4 Considérez combien est grand celui auquel le patriarche Abraham donna la dîme du butin. 5 Ceux des fils de Lévi qui exercent le sacerdoce ont, d'après la loi, l'ordre de lever la dîme sur le peuple, c'est-à-dire, sur leurs frères, qui cependant sont issus des reins d'Abraham ; 6 et lui, qui ne tirait pas d'eux son origine, il leva la dîme sur Abraham, et il bénit celui qui avait les promesses.

Ce que Paul montre ici dans Hébreux 7, c'est que si Melchisédech, sacrificateur du Dieu très haut avait perçu la dîme avec Abraham notre père, à combien plus forte raison le Christ ne le percevrait-il pas avec NOUS, d'autant plus que **ce Melchisédech a été rendu semblable au fils de Dieu. Si les enfants d'Israël avaient payé la dîme à Lévi selon la Loi, pourquoi Israël spirituel ne paierait-il pas la dîme à Jésus-Christ, notre Melchisédech ?** C'est ici la question ! Après Abraham, ce fut Jacob qui paya la dîme à Dieu. (Gen 28 :21-22) **Est-ce un péché, si un frère prend la décision de donner la dixième partie de son revenu à Dieu ?** Si Abraham notre père dans la foi l'a fait, pourquoi est-ce que nous ne le ferions pas ?

Ce que j'ai compris sur cette question, c'est que dans le Nouveau Testament, sur certains sujets, il faut laisser le peuple de Dieu marcher dans la liberté de l'Esprit, comme les apôtres l'ont fait, au lieu d'ériger des doctrines ou des interdictions inutiles. Il n'existe aucune doctrine sur la dîme et les offrandes dans le Nouveau Testament. Tout est une question de logique spirituelle ; Et cette logique est tellement avérée dans les écrits de Paul. Ceux qui disent qu'on ne doit plus payer la dîme disent que le sacerdoce lévitique n'existe plus. **Mais si le sacerdoce lévitique n'existe plus, pourquoi Paul fait-il appliquer les principes du sacerdoce lévitique dans le sacerdoce du Nouveau Testament avec le Christ?**

En effet, lorsque les apôtres parlent des droits des prédicateurs dans le Ministère, ils se réfèrent à la Loi de Moïse. **Or c'est la Loi de Moïse qui a institué les dîmes et les offrandes. C'est là le problème.** Lorsque Paul dit : *Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau ?* Il ajoute : 8 *Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes ? La loi ne les dit-elle pas aussi ? Car il est écrit dans la Loi de Moïse : Tu n'emmuselleras point le bœuf quand il foule le grain.* (Deut 25 :4) Cette phrase de la Loi a été citée deux fois par Paul, dans 1 Corinthiens 9/9 et dans 1 Timothée 5/18, en référence aux droits des prédicateurs.

Quand Paul dit que **ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple !** De quelle fonction sacrée parle-t-il si ce n'est du sacerdoce lévitique ? Et

de quel temple parle-t-il si ce n'est du tabernacle qui est devenu le temple de Jérusalem? Alors, il peut conclure : **14 De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile.**

Mes frères, la dîme et les offrandes ne font partie de mes prédications, mais il est juste de mettre les choses à leurs places. **Chaque frère et sœurs dans la Maison de Dieu doit savoir que c'est son devoir de mettre quelque chose de côté dans son revenu pour l'œuvre du Christ.** Un chrétien qui a un revenu dont il vit dans ce monde, doit savoir qu'il doit de l'argent à Dieu, à Melchisédech, le Chef du sacerdoce dans le Nouveau Testament, pour le sacrifice qu'il fait en sa faveur à l'autel. Et il ne faudrait pas confondre cela avec les libéralités que nous exerçons les uns à l'égard des autres dans la Maison de Dieu. Sur ce point, dans 1 Corinthiens 16, Paul évoque une collecte en faveur des saints de Jérusalem qui avait été organisée dans toutes les églises. A cette occasion furent manifestées les libéralités en faveur des frères en difficulté. Cela n'a rien à avoir avec ce que nous disons. Nous parlons ici du droit d'onction et du service de l'autel. (Lev 7)

1 Pour ce qui concerne la collecte en faveur des saints, agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux Eglises de la Galatie. 2 Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons. 3 Et quand je serai venu, j'enverrai avec des lettres, pour porter vos libéralités à Jérusalem, les personnes que vous aurez approuvées. (1 Cor 16 :1-3) Paul parle du même sujet dans 2 Corinthiens 8 et dans 2 Corinthiens 9.

Mise au point

La précision importante que je voudrais apporter ici est que ce n'est pas parce que les faux prophètes et les faux christes exploitent de pauvres âmes dans les églises qu'il faut abolir le droit des serviteurs de Dieu dans la Maison de Dieu. Ce n'est pas parce qu'il existe des prédicateurs de la prospérité qui utilisent les versets bibliques liés aux dons à des fins malpropres qu'il faut les abolir. Après avoir reçu les dons des Philippiens, Paul les bénit en disant : **Et mon Dieu pourvoira à tous vos besoins selon sa richesse, avec gloire, en Jésus-Christ.** (Philippiens 4:19) Dans 1 Corinthiens 9, Paul exhortant les Corinthiens à la libéralité en faveur des saints leur dit : **Sachez-le, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème abondamment moissonnera abondamment.** (Corinthiens 9:6) Ce sont des lois qui sont vraies dans la parole de Dieu, qu'il faut expérimenter.

Dans sa lettre à Tite, au chapitre 3, Paul l'exhortait à pourvoir aux besoins des missionnaires qui les avaient visités : **13 Aie soin de pourvoir au voyage de Zénas, le docteur de la loi, et d'Apollos, en sorte que rien ne leur manque. 14 Il faut que les nôtres aussi apprennent à pratiquer de bonnes œuvres pour subvenir aux besoins pressants, afin qu'ils ne soient pas sans produire des fruits.**

Mes frères, les nôtres doivent apprendre à servir Dieu avec leurs biens et ainsi produire des fruits dignes de la foi. Nous n'avons pas à nous occuper des prédicateurs de la prospérité et de ceux qui les suivent parce que ce sont des serviteurs de mammon, le dieu de l'argent. Car nous ne sommes pas venus à Christ pour adorer l'argent, mais pour servir le Seigneur dans le respect de sa Parole, par l'Esprit qui nous a été promis.

Qui donne à Dieu - qu'est-ce qu'on donne à Dieu ?

Il est important de montrer que dans cette question se trouve l'expression de nos sentiments vis-à-vis du Seigneur et des frères. Dans les écritures, nous voyons que participer à l'œuvre de Dieu, qui implique l'assistance de ses serviteurs ou prendre des engagements avec Dieu sur ses biens, appartient à ceux qui ont donné leur vie au Seigneur. **S'acquitter des dîmes, des offrandes et faire des libéralités aux saints est un domaine réservé à ceux qui se sont eux-mêmes donnés à Jésus-Christ et sont devenus ses disciples.** Le test du jeune homme riche et les déclarations de Jésus le démontrent. Vous connaissez l'histoire du jeune homme riche. Voici la conclusion :

*22 Jésus, ayant entendu cela, lui dit : Il te manque encore une chose : **vends tout ce que tu as, distribue-le aux pauvres, et tu auras un trésor dans les cieux.** Puis, viens, et suis-moi. 23 Lorsqu'il entendit ces paroles, il devint tout triste ; car il était très riche. 24 **Jésus, voyant qu'il était devenu tout triste, dit : Qu'il est difficile à ceux qui ont des richesses d'entrer dans le royaume de Dieu !** 25 Car il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le royaume de Dieu. (Luc 18 :22-25) Ce jeune homme partit pour ne plus revenir parce qu'il ne pouvait pas vendre ses biens. Et c'est là le problème mes frères. Beaucoup de chrétiens n'arrivent pas à se défaire du matériel. Il faut dire que le Seigneur a mis cet homme à l'épreuve pour nous tous. Qu'aurions-nous fait à la place de ce jeune homme ? Je voudrais poser cette question à ceux qui n'arrivent même pas à prendre de petits engagements avec Dieu sur leur revenu ? Souvent en lisant ce texte, on peut trouver que ce jeune homme a été charnel, mais est-ce que si nous étions à sa place, on aurait été plus spirituels ?*

Mes bien-aimés, celui qui donne, ce n'est pas celui qui a beaucoup d'argent. En parlant des questions financières, je pense que ce que Dieu regarde, ce n'est pas tant notre argent, mais notre spiritualité. **Ce jeune homme ne fut pas capable de mettre sa foi et sa spiritualité au-dessus de ses biens.** Or Jésus exige de chaque disciple qu'il renonce à lui-même. Et le renoncement à nous-mêmes concerne aussi nos biens temporels. **Notre engagement dans ce domaine prouve ce que nous croyons et manifeste notre amour pour Dieu.** Car l'amour de Dieu n'est pas seulement dans le cœur mais dans les actes.

*34 Puis, ayant appelé la foule avec ses disciples, il leur dit : **Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me***

suive. 35 *Car celui qui voudra sauver sa vie la perdra, mais celui qui perdra sa vie à cause de moi et de la bonne nouvelle la sauvera.* 36 *Et que sert-il à un homme de gagner tout le monde, s'il perd son âme ?* 37 *Que donnerait un homme en échange de son âme ?* (Marc 8 :34-37)

Jésus a aussi dit : 37 *Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi ;* 38 *celui qui ne prend pas sa croix, et ne me suit pas, n'est pas digne de moi.* 39 *Celui qui conservera sa vie la perdra, et celui qui perdra sa vie à cause de moi la retrouvera.* 40 *Celui qui vous reçoit me reçoit, et celui qui me reçoit, reçoit celui qui m'a envoyé.* (Matthieu 10 :37-40) Si notre engagement avec le Seigneur touche notre famille, ce n'est pas nos biens temporels que ça ne va pas toucher. La famille n'est-elle pas plus importante que cela ?

Lorsque Zachée fut converti, la première chose à laquelle il renonça fut ses biens mal acquis. **Mais Zachée, se tenant devant le Seigneur, lui dit : Voici, Seigneur, je donne aux pauvres la moitié de mes biens, et, si j'ai fait tort de quelque chose à quelqu'un, je lui rends le quadruple.** 9 *Jésus lui dit : Le salut est entré aujourd'hui dans cette maison, parce que celui-ci est aussi un fils d'Abraham.* 10 *Car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu.* (Luc 19 :8-10) Jésus ne lui avait rien demandé, mais son cœur avait été touché par l'Esprit. Zachée fit ce que le jeune homme riche ne fut pas capable de faire.

Dans Luc 21, Jésus nous parle de la femme veuve qui avait donné plus que tous ceux qui étaient venu faire des offrandes avec leurs superflus.

1 *Jésus, ayant levé les yeux, vit les riches qui mettaient leurs offrandes dans le tronc.* 2 *Il vit aussi une pauvre veuve, qui y mettait deux petites pièces.* 3 *Et il dit : Je vous le dis en vérité, cette pauvre veuve a mis plus que tous les autres ;* 4 *car c'est de leur superflu que tous ceux-là ont mis des offrandes dans le tronc, mais elle a mis de son nécessaire, tout ce qu'elle avait pour vivre.* (Luc 21 :1-4) Dans ce tronc furent manifestées deux manières de faire les offrandes. Jésus était là en tant que Seigneur et Il regardait ceux qui venaient faire les offrandes. Je ne pense pas que d'habitude les sacrificateurs se mettaient à la porte du temple pour voir ce que les gens mettaient dans le tronc, mais je pense que Jésus voulait donner une leçon aux disciples. **Ici nous voyons que ceux qui donnaient n'avaient pas de révélation. Et cela se pratique tous les jours dans nos églises.** Lorsque nous allons faire les offrandes, nous ne discernons pas que c'est à Dieu que nous donnons et non à un homme.

Nous ne donnons pas avec foi, mais nous donnons dans la chair, avec le sentiment qu'on le fait pour ceux qui dirigent. **Mais c'est ceux qui donnent avec foi qui en tirent les bénéfices parce que le Seigneur a promis que c'est un TRESOR bien constitué au ciel qui les attend.** C'est pour cette raison que je ris quand je vois les faux débats sur la question des dîmes. **Si un frère veut se constituer un TRESOR**

dans les cieux en consacrant la dixième partie de son revenu au Seigneur, où se trouve alors le problème des autres ? Nous sommes ici dans le domaine de la foi et de la révélation. **Il y a des offrandes qui relèvent de notre superflu, ça veut dire des offrandes religieuses, qui ne proviennent pas de la foi et de notre cœur.** Ce sont des offrandes qui ne nous coûtent rien. **La femme veuve qui avait donné ce jour-là plus que tout le monde avait donné de son nécessaire – ce qu'elle avait pour vivre.** Mais comment est-ce possible que celui qui n'a pas renoncé à la vie puisse donner son nécessaire à Dieu ? C'est certainement par la foi que la veuve avait donné ! Elle savait qu'après avoir donné cet argent, elle en disposerait encore de toutes les façons. Elle savait que Dieu ne permettrait pas qu'il ne soit pas pourvu à ses besoins. Elle le savait par la foi.

Ce qui a marqué Jésus ici devant ce tronc, **c'est la foi de la veuve et non les montants que les riches avaient donné.** Dieu est plus riche que nous – Il n'a pas besoin de notre argent. Je le dis parce que Dieu peut utiliser le plus riche du monde pour pourvoir aux besoins de son œuvre. Et nous, qu'advierait-il de nous ? Quelle récompense aurions-nous au ciel ? **Quand Jésus était sur la terre, n'oubliez pas que lorsqu'il s'est trouvé face aux impôts, Il a trouvé de l'argent dans le ventre d'un poisson !** *Lorsqu'ils arrivèrent à Capernaüm, ceux qui percevaient les deux drachmes s'adressèrent à Pierre, et lui dirent : **Votre maître ne paie-t-il pas les deux drachmes ?** 25 Oui, dit-il. Et quand il fut entré dans la maison, Jésus le prévint, et dit : Que t'en semble, Simon ? Les rois de la terre, de qui perçoivent-ils des tributs ou des impôts ? de leurs fils, ou des étrangers ? 26 Il lui dit : Des étrangers. Et Jésus lui répondit : Les fils en sont donc exempts. 27 Mais, pour ne pas les scandaliser, va à la mer, jette l'hameçon, et tire le premier poisson qui viendra ; ouvre-lui la bouche, et tu trouveras un statère. Prends-le, et donne-le-leur pour moi et pour toi.* (Matth 17 :25-27)

Mes bien-aimés frères et sœurs, est-ce qu'un tel homme qui peut trouver de l'argent à tout moment et à tout endroit a réellement besoin de nos biens temporels pour faire son œuvre ? On peut répondre NON ! Il n'a pas besoin de nous ! Mais on peut aussi répondre OUI ! Jésus a besoin de nos biens comme un prétexte pour nous bénir. **Ce qu'Il veut, c'est la manifestation de notre foi dans le soutien que nous apportons à son œuvre.** Le Seigneur agréé les dons qui proviennent de la foi vivante des frères et sœurs.

Parlant de l'assistance des frères, Paul rend témoignage des frères de la Macédoine. Malgré leur pauvreté, les frères ont voulu quand même apporter leur contribution à la collecte destinée aux saints en difficulté. *1 Nous vous faisons connaître, frères, la grâce de Dieu qui s'est manifestée dans les Eglises de la Macédoine. 2 Au milieu de beaucoup de tribulations qui les ont éprouvées, leur joie débordante et leur pauvreté profonde ont produit avec abondance de riches libéralités de leur part. 3 Ils ont, je l'atteste, donné volontairement selon leurs moyens, et même au-delà de leurs moyens, 4 nous demandant avec de grandes instances la grâce de*

*prendre part à l'assistance destinée aux saints. 5 Et non seulement ils ont contribué comme nous l'espérons, **mais ils se sont d'abord donnés eux-mêmes au Seigneur**, puis à nous, par la volonté de Dieu. (2 Cor 8 :1-5)*

Les Macédoniens s'étaient eux-mêmes donnés au Seigneur avant de se saigner pour les frères. Quoi de plus normal ! Car nous l'attestons, ce n'est pas la peine de donner ses biens pour l'œuvre de Dieu si notre cœur n'est pas dans les choses de Dieu. Frères, ce n'est pas la peine de donner ses biens quand on ne peut pas pratiquer la parole de Dieu qu'on écoute ! A quoi ça sert d'agir ainsi, si notre récompense sera nulle ! **Jésus a parlé du pharisien qui a fait la prière insensée dans laquelle il faisait savoir qu'il payait la dîme de tous ses revenus.**

*10 Deux hommes montèrent au temple pour prier ; l'un était pharisien, et l'autre publicain. 11 Le pharisien, debout, priait ainsi en lui-même : O Dieu, je te rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont ravisseurs, injustes, adultères, ou même comme ce publicain ; 12 **je jeûne deux fois la semaine, je donne la dîme de tous mes revenus.** (Luc 18 :10-12) Les frères doivent savoir que Jésus n'a jamais aboli la dîme. C'est pourquoi Il en parle ici dans cette Parabole, pour montrer que dans l'Eglise, on peut jeûner et prier, s'acquitter de sa dîme et ne pas être agréable à Dieu. Si Jésus avait aboli la dîme, Il n'en parlerait pas dans cette parabole. On peut entrer dans le temple de Dieu ou dans sa présence avec tous ces acquis (Jeûne et prière – dîme) et en sortir non exaucé à cause de notre manière de prier. On ne va pas devant Dieu pour Lui parler de nos œuvres, mais on va devant Lui pour nous humilier, afin de trouver grâce.*

Mes bien-aimés frères et sœurs, que Dieu vous bénisse ! Qui donne à Dieu ? C'est celui ou celle qui a renoncé à lui-même et à ses biens. Qu'est-ce que nous donnons à Dieu ? Ce sont des offrandes qui proviennent de notre cœur et de notre foi, comme la veuve. **Donnons à Dieu, notre nécessaire pour vivre ! Et notre nécessaire, c'est notre cœur – c'est notre FOI. Cela va au-delà de nos biens temporels.**

Comme Paul pouvait le dire aux Philippiens : **17 Ce n'est pas que je recherche les dons ; mais je recherche le fruit qui abonde pour votre compte.** (Phil 4 :17) Paul a présenté ici les dons comme des fruits de la Foi chrétienne. En tant qu'apôtre, il se réjouissait que les frères portent du fruit et que ces fruits se manifestent dans les libéralités à son égard. Mais, Paul le disait bien : les fruits en question abondaient pour le compte des frères parce qu'ils devraient en profiter. Parce que Dieu nous rend toujours ce que nous dépensons pour son œuvre. **Ceux qui sont appelés réellement de Dieu ne recherchent pas les dons parce que c'est naturellement qu'ils les ont d'autant plus que leurs Ministères portent du fruit.** Si Paul a enseigné qu'il y a plus de joie à donner qu'à recevoir, ça veut dire qu'il faisait partie de ceux qui donnaient pour l'œuvre de Dieu en son temps. Car, les serviteurs de Dieu doivent aussi assister le peuple de Dieu en difficulté.

Pour ma part, dès le départ, le Seigneur m'a fait savoir que moi-même et tout ce qui est à moi sont à Lui. Par-là, j'ai compris très tôt que je ne pouvais pas dissocier l'œuvre de Dieu et ce qui m'appartient. Et à la fin, j'ai compris que je travaillais pour le Christ et non pour moi-même. Je me demande s'il est possible qu'un serviteur de Dieu ait un chemin différent.

Mes bien-aimés frères et sœurs, je vous aime de tout mon cœur, vous qui me considérez comme un serviteur du Christ. Que la grâce et la paix de notre Seigneur Jésus-Christ soient avec vous tous et avec votre esprit. Soyons au service du Seigneur et apprêtons-nous car sa vengeance approche à grand pas, alors Il purifie ses serviteurs et les apprête maintenant, Car ainsi dit le Seigneur :

Voici, j'enverrai mon messager ; Il préparera le chemin devant moi. Et soudain entrera dans son temple le Seigneur que vous cherchez ; Et le messager de l'alliance que vous désirez, voici, il vient, Dit l'Eternel des armées. 2 Qui pourra soutenir le jour de sa venue ? Qui restera debout quand il paraîtra ? Car il sera comme le feu du fondeur, Comme la potasse des foulons.

3 Il s'assiera, fondra et purifiera l'argent ; Il purifiera les fils de Lévi, Il les épurera comme on épure l'or et l'argent, Et ils présenteront à l'Eternel des offrandes avec justice. (Malachie 3 :1-3)

En Christ, notre Seigneur

Fr M'BRA Parfait